

AVIS PUBLIC

DEMANDES (5) DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC EST DONNÉ que lors de l'assemblée ordinaire qui se tiendra **le mardi 19 mai à 18 h 30** à la salle des délibérations située au Centre social municipal, les membres du conseil municipal de la Ville de La Tuque statueront sur les demandes de dérogation mineure suivantes :

1. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE # 2026-008 / LAC DU RÉGAL (BAIL 405 055)

Objet de la demande :

Permettre la construction d'un garage intégré ayant une façade de 100% de la façade principale du chalet plutôt que 50%, tel qu'indiqué à la réglementation actuelle.

Identification du site concerné :

Bail 405 055, cadastre de Sincennes.

2. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE # 2026-011 / 640-644, RUE JOFFRE

Objet de la demande :

Régulariser la marge avant du bâtiment principal à 4,26 mètres plutôt qu'à 4,88 mètres, tel que requis par la réglementation au moment de la construction.

Identification du site concerné :

Lot 5 328 927, cadastre du Québec.

3. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE # 2026-012 / 222, CHEMIN DU LAC-AUX-BROCHETS

Objet de la demande :

Permettre la construction d'un garage ayant une façade de 7,31 mètres plutôt que 5,63 mètres, soit 75% de la façade du bâtiment principal, ainsi que de permettre que le garage ait une superficie de 66,89 mètres carrés plutôt que 41,63 mètres carrés, soit 75% de la superficie du bâtiment principal. Le tout, tel que requis par la réglementation actuelle.

Identification du site concerné :

Lot : 5 470 808, cadastre du Québec

4. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE # 2026-013 / 342, RUE BOSTONNAIS

Objet de la demande :

Permettre la construction d'un abri attenant au garage existant avec une marge latérale de 0,30 mètre plutôt que 1,50 mètre, ainsi que de permettre une superficie totale de 74,00 mètres carrés plutôt que 50,00 mètres carrés, le tout, tel que requis par la réglementation actuelle.

Identification du site concerné :

Lot : 5 329 635, cadastre du Québec.

5. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE # 2026-014 / 500-510, RUE COMMERCIALE**Objet de la demande :**

Permettre l'installation de trois enseignes au DEL en façade, ainsi qu'une enseigne au DEL sur le coin Saint-Joseph et Commerciale, permettant ainsi d'avoir quatre enseignes au total plutôt que trois. Permettre également que celles en façade aient une hauteur de 1,22 mètre plutôt que 0,70 mètre, ainsi que celle sur le coin Saint-Joseph et Commerciale ait une hauteur de 0,76 mètre plutôt que 0,70 mètre. Le tout, tel que requis par la réglementation actuelle.

Identification du site concerné :

Lot 5 328 129, cadastre du Québec.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par les membres du conseil relativement à ces demandes.

Pour toute question relative au présent avis, veuillez communiquer avec le soussigné au numéro de téléphone 819 523-8200, poste 2146.

AVIS FAIT ET DONNÉ à La Tuque ce 4^e jour du mois mai 2026.



Christian St-Gelais
Greffier

**POUR PARUTION SUR LE SITE WEB DE VILLE DE LA TUQUE
AU WWW.VILLE.LATUQUE.QC.CA
LE 4 MAI 2026**